

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
Du 26 Mars 2021

Membres présents : 11

Membre excusé : 0

Membre absent : 0

- ORDRE DU JOUR :**
- *Comptes administratifs et comptes de gestion 2020*
  - *Budgets 2021*  
*Vote des taux d'imposition 2021*
  - *EAU – demandes de subventions*
  - *Transfert de la compétence Mobilité à la CCLMHD*
  - *Déclarations d'intention d'aliéner*
  - *Affaires diverses*
    - *Déneigement*
    - *Registre fromagerie*
    - *Divers*

**1. Comptes administratifs et comptes de gestion 2020**

Le Conseil municipal constate la concordance entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion 2020.

Il approuve les comptes tels que présentés (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote).

**2. Budgets 2021**

Le Conseil vote les budgets comme suit :

BOIS	Fonctionnement	Dépenses	162 114.47 €
		Recettes	162114.47 €
	Investissement	Dépenses	35 000 €
		Recettes	35 000 €

EAU	Fonctionnement	Dépenses	61 407.81 €
		Recettes	61 407.81 €
	Investissement	Dépenses	78 698.98 €
		Recettes	78 698.98 €

COMMUNE	Fonctionnement	Dépenses	281 068.52 €
		Recettes	281 068.52 €
	Investissement	Dépenses	119 704.47 €
		Recettes	119 704.47 €

**3. Impôts locaux – vote des taux 2021**

Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

Monsieur le Maire informe que le taux de taxe d'habitation n'a plus lieu d'être voté depuis 2019. La compensation de la ressource de la TH se fait par la recette de la taxe foncière perçue précédemment par le Département (taux de 18.08%)

Les taux pour 2021 sont votés comme suit :

- Taxe foncier bâti 23.01 %
- Taxe foncier non bâti 9.29 %
- CFE 12.79 %

#### **4. Travaux Eau – demande de subventions**

Concernant les travaux prévus et présentés au conseil, il s'agit de demander des subventions à l'Agence de l'Eau et au Conseil départemental. Des dossiers seront déposés. Les travaux sont estimés à 71 192 € HT.

#### **5. Compétence Mobilité transférée à la CCLMHD**

La compétence Mobilité doit être prise par les communautés de communes ou à défaut, par la Région.

La CCLMHD a souhaité prendre cette compétence et les conseils municipaux doivent se prononcer sur cette décision.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette prise de compétence.

#### **6. Déclarations d'intention d'aliéner**

- vente de la propriété de M et Mme LAMY à M et Mme DELGRANGE Frédéric : la commune ne préempte pas.

- vente d'un terrain par Promotion Pellegrini à M.ROBBE Christophe : la commune ne préempte pas.

#### **7. Affaires diverses**

- Dénéigement : la société Espatial propose un contrat de 3 ans, avec un forfait de 20 tournées minimum, et un prix de tournée réduit (-3.85%) au-delà des 20 tournées.

Certains membres du Conseil préféreraient le règlement au passage, comme actuellement ; d'autres proposent un forfait de base avec moins de tournées.

Au vu des différents éléments de la discussion, sera proposé le même type de contrat que précédemment (tarif au passage) pour une durée de 3 ans.

- Registre Fromagerie : un registre sur la fruitière des Grangettes a été édité. Le prix de la reproduction est fixé à 10 € l'unité. Les personnes intéressées peuvent le commander en mairie.

- Horaires tondeuses et autres engins à moteur thermique : l'arrêté préfectoral autorise le bruit le samedi jusqu'à 19 h 30. Le Conseil, par 7 voix pour et 4 abstentions, décide de fixer cet horaire à 19 h le samedi. Un arrêté municipal sera pris dans ce sens.

- Forêt : L'ONF propose des travaux sylvicoles sur les parcelles 3, 21 et 22. Le Conseil accepte de faire réaliser ces travaux.

Une consultation sera faite auprès de l'ONF, de Romain Girod et de Stéphane Guyon.

- Demande pour réaliser un jardin partagé : les personnes intéressées doivent s'adresser à Monsieur le Maire.

- Compte rendu de la commission assainissement (CCLMHD) : une nouvelle station d'épuration doit être financée par la communauté de communes et d'autres travaux importants sont à prévoir. La part fixe a été augmentée de 5 % en 2021 et continuera d'augmenter jusqu'en 2024.

- Un flyer sera transmis par mail ou dans les boîtes aux lettres, concernant notamment des règles d'urbanisme.

La séance est levée à 23 H

Les Grangettes, le 29 mars 2021.

Le Maire,

